

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille
recrute **trois contractuel** pour l'année universitaire 2023-24-
dans le champ disciplinaire (licence 3) :

THEORIE ET PRATIQUE DE LA CONCEPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE

Adresse administrative et géographique de l'affectation

École nationale supérieure d'architecture de Marseille

Adresse : 2 place Jules GUESDE 13003 MARSEILLE

Missions et activités principales

Charges pédagogiques et scientifiques

L'enseignant[e] dirigera un studio de projet de 3^{ème} année du 1^{er} cycle au semestre de printemps(S6) à hauteur de 108 heures.

Ce studio a lieu le mercredi.

La progressivité opérée au sein du premier cycle suppose, pour l'étudiant, d'acquérir en L3, une certaine autonomie quant aux processus de fabrication du projet et des modalités de son incarnation. Aussi l'enseignement devra consolider la construction d'un savoir pratique et théorique permettant autant la constitution d'une culture architecturale et constructive autour des enjeux contemporains portés par le studio de projet que de se familiariser aux outils conceptuels et critiques permettant d'assurer une cohérence de projet et développer une capacité d'argumentation orale et écrite.

Le studio de projet du semestre de printemps s'intitule : « **L'équipement métropolitain** ».

La thématique du semestre pose la question du projet dans un territoire constitué et des rapports de réciprocité induits entre la ville et ses périphéries, allant de l'urbain au suburbain amenant à situer les projets en milieu moins convenus et considérant les localités comme autant de support d'histoires, de pratique et de ressources.

Prolongeant l'expérience du semestre 5, l'exercice de projet éprouve la capacité de l'étudiant à maîtriser la mise en place raisonnée d'un projet complexe et favorise l'engagement et les prises de position critique, des usages comme des dispositifs, des modèles comme des processus autour de la nécessité du sens et des effets induits sur l'espace du projet.

Partir d'un programme « générique » défini collégialement et d'un territoire d'investigation et d'expérimentation commun comme précondition et envisager la définition des sites de projet comme premier niveau de cet engagement. Il s'agit, là, de considérer le projet comme la base d'un processus ouvert questionnant la temporalité d'un édifice, sa capacité à se transformer, à favoriser la mutualisation des structures (préexistantes ou non) comme la réversibilité des usages, à anticiper la versatilité de la commande comme celle de la destination au regard de la permanence des formes, des structures et des matériaux, engageant une réflexion plus large sur la notion de durable. Penser la pluralité des situations, engager des démarches de projet singulières, favoriser des interprétations programmatiques sont autant d'opportunités d'envisager le projet comme Révélateur ou Ré-

Activateur d'un territoire, d'un site, d'une identité, d'une pratique, établissant avec le contexte les conditions d'un nouvel équilibre.

Il s'agit d'un projet long mené sur l'ensemble du semestre, ce qui n'exclue ni la mise en œuvre d'exercices courts spécifiques, ni une possible articulation en deux temps du projet d'équipement de type préfiguration.

La formalisation du projet devra trouver sa cohérence et ce, à toutes les échelles, et devra engager : la lisibilité organisationnelle et/ou compositionnelle, la cohérence d'une pensée constructive associée aux volontés d'architecture, la matérialité comme acte identitaire valorisant le déjà là et le rapport au sol, la question du détail et de l'enveloppe.

Il est demandé à l'enseignant contractuel :

- d'admettre la représentation des projets des étudiants élaborée sur outils numériques
- de veiller aux caractéristiques constructives et énergétiques des projets des étudiants
- d'avoir une attention toute particulière à l'accessibilité des projets pour tous.

Obligations de service :

Le poste correspond à un service d'enseignement de 108 heures de travaux dirigés pour l'année, non comprises les autres obligations de service. En effet, est obligatoire la participation aux jurys et aux réunions pédagogiques et l'encadrement des rapports d'études de L3.

Environnement professionnel

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

L'ENSA-Marseille accueille 1100 étudiants chaque année, dont 959 en formation initiale (1^{er} et 2^{ème} cycles) et 13% d'étudiants étrangers (toutes formations confondues).

Elle est la seule école d'architecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la région Corse d'où sont issus une grande majorité d'étudiants. Outre la formation initiale organisée en quatre départements pour le 2^e cycle, l'ENSA-Marseille, s'appuyant sur un département de la recherche doctorale en architecture (DREAM), est l'une des 12 écoles à avoir mis en place une formation doctorale dont le développement constitue une priorité. Avec l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional d'Aix-Marseille Université et l'École Nationale Supérieure du Paysage, elle construit l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires.

L'école propose également un double cursus architectes/ingénieurs - ingénieurs/architectes avec Polytech'Marseille d'Aix Marseille Université.

Elle est l'une des 5 écoles délivrant le diplôme d'architecte en formation continue avec un recrutement bisannuel.

Présentation des activités de recherche scientifique de l'école :

L'école de Marseille accueille **trois unités de recherche habilitées :**

L'unité de recherche **PROJECT(s)** aborde la question du projet dans les disciplines de l'architecture, du paysage, de l'urbanisme, du design et de l'ingénierie. Elle a vocation à étudier les savoirs en actes dans le projet : les savoirs convoqués et utilisés dans la conception ; les savoirs transformés et produits par la conception. Elle cherche à déterminer sous quelles formes ceux-ci sont effectivement sollicités, et ceux-là, effectivement produits.

Cette approche du projet, qu'elle soit disciplinaire ou transdisciplinaire, puise dans les cinq axes du laboratoire qui organisent, en leur sein, des thèmes et actions de recherche : "Pédagogie réflexive du et pour le projet" ; "Les territoires et objets multiscalaires en projet" ; "Projeter face aux risques" ; "Ambiances, Energie, Environnement durable dans le projet" ; "Modèles numériques et méthodes pour le projet".

INAMA : Les travaux du laboratoire sont centrés sur l'époque contemporaine (XIX siècle à nos jours) et l'aire régionale Méditerranéenne, ils abordent les questions des productions doctrinales et de projets à différentes échelles. Déclinant une thématique générale centrée sur les rapports entre dynamiques globales et locales, les recherches traitent particulièrement : de la construction contemporaine du territoire urbain et métropolitain (histoire et atlas des territoires), des transferts et adaptations de normes et de modèles, de la construction des postures méditerranéistes en architecture, des jeux d'acteurs entre experts et politiques, des doctrines et des pratiques d'identification et d'intervention sur les patrimoines.

MAP-GAMSAU

Le laboratoire MAP-Gamsau est l'équipe fondatrice de l'UMR 3495 CNRS/MCC MAP. Le MAP, Unité Mixte de Recherche du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et du Ministère de la Culture et de la Communication, fédère des équipes au CNRS et au sein des écoles d'architecture de Lyon, Nancy, Marseille et Paris La Villette.

Depuis janvier 2014, le Map-Gamsau est hébergé par le CNRS sur le campus Joseph Aiguier à Marseille. L'équipe s'est recentrée autour d'un objectif scientifique principal : développer des méthodes, des outils et des modèles pour observer, comprendre et documenter les évolutions du bâti patrimonial. Interrogeant des technologies et formalismes existants, ou en introduisant des outils informatiques et des méthodologies d'étude expérimentales, l'approche du laboratoire se caractérise par les quatre éléments suivants : une méthode de travail, intégrant les logiques de modélisation architecturale aux pratiques de la visualisation d'informations ; une mise en œuvre de modèles théoriques et de représentations graphiques répondant aux exigences particulières du domaine d'application ; des protocoles d'acquisition de données métriques innovants ; un important effort de

déploiement des travaux de recherche vers les communautés scientifiques et professionnelles du domaine ainsi que vers le grand public.

Depuis janvier 2016, l'équipe est liée au Centre Interdisciplinaire de Conservation et Restauration du Patrimoine (CICRP) au travers d'une convention de laboratoire commun (Lab-ComMAP(CICRP)).

Place et poids de la discipline dans l'école, modalités d'enseignement et situation de l'encadrement pédagogique de cette discipline dans l'école :

Le projet étant placé dans les études d'architecture au cœur de l'enseignement, une organisation forte et cohérente a été mise en place à l'école de Marseille

En 1er cycle, l'enseignement du projet est organisé sous forme de studios semestriels (648 heures d'enseignement sur 2200 heures, soit 30 % du nombre d'heures total). A ces studios sont rattachés des travaux dirigés pluridisciplinaires de 16h.

En 2e cycle, l'enseignement du projet structure avec les enseignements de séminaire l'activité des quatre domaines d'études (480 heures, soit 40 % des 1200 heures).

En 1er cycle, une équipe pédagogique est responsable de l'enseignement du projet par semestre et encadre toute la promotion. Elle est organisée en studios travaillant sur la base d'une thématique commune affichée dans le programme. Par ailleurs, outre les travaux dirigés pluridisciplinaires la collégialité a été renforcée avec les autres domaines d'enseignement. Ainsi, l'enseignement d'analyse architecturale et urbaine est partagé au 2e semestre pour une journée par semaine avec les 3 autres groupes de disciplines : Représentation en 1ère année, Construction en 2^{ème}, Ville et Territoires et Société en 3^{ème} année.

Le 2e cycle est structuré en quatre domaines d'études prenant en charge studios séminaires et cours. Le domaine d'études est un lieu de débat ; son espace de travail privilégié est le territoire méditerranéen. Il doit conduire l'étudiant à une pensée et une démarche autonome mesurée au travers de la production du PFE et du mémoire. Le domaine d'études doit également préparer l'étudiant à la démarche de recherche, ceci en lien avec un ou plusieurs laboratoires de recherche de l'école. A la fin de chaque semestre, les studios de projet organisent des jurys de correction communs auxquels peuvent être conviées des personnalités extérieures à l'école. Le domaine d'études valorise sa production pédagogique et de recherche par des expositions, débats et éditions.

Liaisons hiérarchiques :

Directrice de l'école

Liaisons fonctionnelles :

Ensemble de la communauté enseignante, chercheurs et personnel administratif

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

localisation à Marseille, respect impératif de l'emploi du temps.

Titres, diplômes et compétences requis (fournir les justificatifs) :

- être titulaire du diplôme d'architecte avec une vraie culture constructive, diplômes universitaires souhaités
- justifier obligatoirement d'une solide expérience professionnelle, hors enseignement, de praticien en matière de réalisations architecturales de 3 ans au minimum, en particulier dans le domaine de la maîtrise d'œuvre
- avoir acquis une expérience d'enseignement universitaire ou en école de l'architecture de plusieurs années en France voire à l'étranger dans les 2 cycles et en ayant développé une capacité d'enseignement pratique et théorique du projet
- être doté d'une capacité à s'intégrer dans une équipe et à animer des synergies pluridisciplinaires
- avoir obligatoirement un emploi principal.

Nature et durée des contrats :

- Contrat d'agent contractuel de l'ENSA-Marseille
- Ce contrat est limité à 6 mois du 1^{er} février 2024 au 31 juillet 2024.
- Base de la rémunération brute mensuelle : 1400 € brut (soit environ 1127€, avant prélèvement à la source)

Dossier de candidature :

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- Une lettre de motivation.
- Une note pédagogique relative à la spécificité de l'enseignement du projet et de la théorie dans les écoles d'architecture développée au regard du projet d'établissement & pédagogique de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille (3 pages maximum).
- Un CV faisant ressortir ses expériences professionnelles d'architecte, ses références (diplômes, publications, enseignement, recherche), ses réalisations et sa situation professionnelle actuelle.
- Une copie des diplômes
- Une attestation d'activité principale depuis 3 ans au minimum (hors enseignement)
- Une copie de la carte nationale d'identité

• -
Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature complets doivent être déposés sur la plateforme « démarches simplifiées » :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ensa-marseille-recrutement-de-contractuels-tpcau>

avant le DIMANCHE 7 janvier à MINUIT

Après examen des dossiers par le jury, les candidats dont les dossiers seront présélectionnés seront auditionnés à l'école **ENTRE LE 15 ET LE 19 JANVIER DATE A DEFINIR** pour un début de contrat le 1^{er} février et un début d'enseignement le 5 février. Le candidat doit être présent le 5 février impérativement et durant la semaine intensive (du 5 au 9 février).

Les séances hebdomadaires débutent le mercredi 14 février 2024 jusqu'au 7 juin 2024. Le calendrier est consultable sur notre site : <https://www.marseille.archi.fr/wp-content/uploads/2023/08/Calendrier-Licence-23-24-vote-au-CA.xlsx-cor.pdf>

La rentrée universitaire du deuxième semestre a lieu le lundi 5 février pour une semaine intensive au cours de laquelle tous les enseignants de licence sont présents.

Qui contacter ? :

Remy Marciano, responsable de l'unité d'enseignements de projet de S6 : remy.marciano@marseille.archi.fr

Hélène Corset-Maillard directrice : helene.corset-maillard@marseille.archi.fr